

Dans l'Hérault

Société Saint-Vincent-de Paul  
Centre de Vacances et de Loisirs  
Le Jounié



Centre de Vacances 6 – 12 ans

**ETE 2011**

**BULLETIN D'INSCRIPTION DES ENFANTS DE 6 à 12 ans**

Séjours	Périodes	Tarifs
1	du dimanche 3 juillet au 17 juillet 2011	2 semaines (15 j) : 590 €
2	du dimanche 3 juillet au 31 juillet 2011	4 semaines (29 j) : 920 €
3	du dimanche 17 juillet au 31 juillet 2011	2 semaines (15 j) : 590 €
4	du dimanche 17 juillet au 7 août 2011	3 semaines (22 j) : 770 €
5	du dimanche 17 juillet au 14 août 2011	4 semaines (29 j) : 920 €
6	du dimanche 31 juillet au 14 Août 2011	2 semaines (15 j) : 590 €
7	du dimanche 31 juillet au 21 août 2011	3 semaines (22 j) : 770 €
8	du dimanche 7 août au 21 août 2011	2 semaines (15 j) : 590 €

NOMS et PRENOMS DU OU DES ENFANTS :

..... né (e) le ..... Sexe : .....

..... né (e) le ..... Sexe : .....

..... né (e) le ..... Sexe : .....

..... né (e) le ..... Sexe : .....

..... né (e) le ..... Sexe : .....

NOMS ET ADRESSES DES OU DU PARENTS RESPONSABLES :

.....

.....

.....

Tél. Domicile : ..... Travail : ..... Port : .....

N° de SECURITE SOCIALE : .....

Bénéficiez-vous de la CMU : OUI ou NON (Rayer la mention inutile)



Si **Oui joindre impérativement** la photocopie de l'attestation de droits, valable pour le séjour.

N° Allocataire : ..... Quotient familial : .....

Numéro de séjour à entourer : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8

Lieu de départ à entourer : A - B - C

A - de MONTPELLIER : Parking du Géant Casino Prés d'Arènes .. à 14 heures  
Côté Cafétéria Casino

B - de BEZIERS : Gare S.N.C.F. .... à 15 heures

C - de CLERMONT L'HERAULT : Gare S.N.C.F. .... à 15 heures

Dans l'Hérault



## Comment inscrire votre enfant

### Centre de Vacances 6 – 12 ans

Nos séjours sont agréés par les services du MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant sur les plans pédagogique, sanitaire, que de la sécurité.



#### 1°/ - INSCRIPTION :

Adresser ce bulletin d'inscription rempli et signé accompagné d'un acompte de 175 € à l'ordre de CVL LE JOUNIE à l'adresse suivante : 24, rue Bernard Délicieux - 34000 MONTPELLIER

#### 2°/ REGLEMENT DU COÛT DES SEJOURS :

Le coût des séjours doit être impérativement réglé avant le départ des enfants et de la manière suivante :

- a) - acompte à l'inscription (voir 1°/ ci-dessus)
- b) - envoi sitôt reçues et par vos soins à l'adresse en bas de page des prises en charge que représentent :
  - les BONS VACANCES des C.A.F.
  - les BONS D'AIDE DE LA PETITE ENFANCE de Montpellier
  - les BONS M.S.A., les chèques vacances
- c) - les aides départementales (assistantes sociales) doivent faire l'objet d'un courrier de l'assistante sociale reçu avant le départ des enfants, nous précisant : le montant accordé, et qu'il sera versé à notre association par virement selon RIB que nous vous remettrons à l'inscription.
- d) - Possibilité de régler le solde en 3 fois sans frais.

CES DEMARCHES SERONT A ENTREPRENDRE PAR VOUS (sitôt l'inscription).

Les inscriptions tardives (15 jours avant le séjour) seront payables le jour de l'inscription.

#### 3°/ ANNULATION DU SEJOUR D'UN ENFANT :

Toute annulation quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit. Elle entraîne, dans tous les cas une retenue de 60 € si elle est notifiée à plus de 30 jours avant le départ.

Par la suite, le barème suivant sera appliqué :

Entre 8 et 21 jours avant le départ, une retenue de 50% sera effectuée.

Entre 2 et 7 jours avant le départ, une retenue de 75% sera effectuée.

**DATE**                      **NOM du Responsable légal écrit en majuscules**                      **SIGNATURE :**



.....

**CVL Le Jounié - 24, rue Bernard Délicieux 34000 MONTPELLIER - Tél. : 04 99 63 69 10**

**e-mail : lejounie@laposte.net - [www.lejounie.fr](http://www.lejounie.fr) - Agrément D D J S n° 3402 CV 74/34305169**

**N° SIRET : 776060543 00035 Code APE 5520Z**